

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00518

SIGNALISATION DE LA ZONE À FAIBLE EMISSION MOBILITÉ SUITE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE AU 1ER JANVIER 2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS VERT AUPRÈS DES SERVICES DE L'ETAT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 29

Nombre de voix : 115

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,
M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Laurent CHAPUIS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Solange MORERE,
Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN,
Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Thierry NITCEU donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jacques PHROMMALA donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON

Membres titulaires absents excusés :

M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

SIGNALISATION DE LA ZONE A FAIBLE EMISSION MOBILITE SUITE L'EXTENSION DU PERIMETRE AU 1ER JANVIER 2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS VERT AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT

Par délibération du 2 décembre 2021, Saint-Etienne Métropole a acté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) sur une partie de son territoire, dispositif par ailleurs rendu obligatoire depuis la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Les ZFE-m représentent un outil visant à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain dense. Leur principe repose sur l'interdiction d'accès et de stationnement sur un périmètre défini, aux véhicules ne répondant pas à certaines normes d'émissions ou d'équipement et ayant par conséquent un impact nocif sur la santé des résidents. En France, ce dispositif se base sur les certificats Crit'Air, non classé et Crit'Air 5, qui définissent les véhicules les plus polluants, et Crit'Air 0 ou vert les véhicules les moins émissifs.

Bien qu'en place depuis le 31 janvier 2022, la ZFE-m de Saint-Etienne Métropole va connaître une importante évolution début 2025 avec d'une part l'adoption d'un nouveau périmètre permettant d'englober au moins 50 % de la population conformément à la loi Climat et Résilience et d'autre part, la mise en place de la deuxième étape de la ZFE-m avec l'extension des restrictions des véhicules lourds et utilitaires légers classés Crit'Air 5 et Crit'Air 4. Pour rappel, le fonds air véhicule, disponible jusque fin 2025, permet d'aider TPE et PME au renouvellement de leurs véhicules concernés par la ZFE-m jusqu'à 25 000 € par véhicule et jusqu'à 5 véhicules par structure.

Aussi, dans le cadre de l'extension du périmètre de la ZFE-m, une nouvelle campagne de travaux d'installation de panneaux de signalisation devra être déployée en début d'année 2025. Ces panneaux permettront de matérialiser les entrées et sorties du périmètre de la ZFE-m, et d'informer des véhicules autorisés à circuler, soit les catégories « vert » et « Crit'Air 1, 2, 3 ».

Le premier devis évalue ces travaux à un montant de 108 746,97 € HT pour une estimation de 430 panneaux d'entrées et sortie de ZFE-m.

L'opération est éligible au « Fonds Vert » de l'Etat qui sera sollicité pour participer à hauteur de 50 % des dépenses engagées par Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la démarche de déploiement des panneaux de signalisation qui découlera de l'adoption du nouveau périmètre de la ZFE-m sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager ladite démarche de déploiement des panneaux de signalisation sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **approuve le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour un montant de 54 373,49 €, soit 50 % du coût de l'opération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférant à la présente délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération 259, destination ZFE et article 2188 du budget d'investissement de l'exercice 2024 ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées à l'opération 259, destination ZFE et article 1311 du budget d'investissement de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE